

Assemblée Générale des Amis des Orgues de Mamers
Vendredi 14 janvier 2022
Salle du Cloître à Mamers

Présents :

Loïc Desauty, Patrick Bernetière, Christine Charrier, Philippe Chicoine, Janick Desauty et Brigitte Hérisson membres du Conseil d'Administration des AOM,
Frédéric Beauchef, Maire de Mamers
Vincent Gomas, 1er adjoint à la Mairie de Mamers
Père Christian Le Meur
Richard Itté, M et Mme Lorieux, Mme Pavie Martellière, Michel Lucas, Jean-Claude Théotime, Arlette Marcadé, Bernard Léauté, Odile Deslais, membres adhérents des AOM
Monique Grenier-Duclos et Alain Neveu

Excusés :

Anne d'Argouges, Jean Launay, Jean-Michel Etienne, membres du Conseil d'Administration des AOM,
Bernard Corpet et Cécile Lucas, membres adhérents des AOM
Yvette Sourdille, Présidente de l'Office de Tourisme Maine Saosnois
M et Mme Vigeon, M et Mme Lohiac, Geoffroy d'Aillières, Philippe Chevreul, M Panzani, Lionel Hamon et Maryse Mulo.

Après avoir présenté ses voeux au nom des AOM, le Président, Loïc Desauty a, dans son **rapport moral et culturel**, remercié les personnes présentes, rappelé que les deux années écoulées ont été perturbées par la crise sanitaire, et précisé qu'il était heureux de pouvoir faire cette assemblée générale en présentiel.

Il rappelle la volonté de l'association à valoriser les orgues, en faisant connaître cet instrument auprès de différents publics. Cela se fait par des récitals et concerts, mais aussi au travers du site Internet, de la page Facebook, et des cours dispensés aux élèves.
L'orgue de Mamers commence à avoir une certaine notoriété.

Puis il a présenté le **bilan des activités 2021 :**

- Cours dispensés auprès de deux élèves
- Lancement de la souscription pour le relevage des orgues, le 15 décembre 2020
- Récital donné par Loïc Desauty, le 13 juin 2021
- Mise en place de la souscription en ligne via le site Internet
- Lancement du parrainage des tuyaux
- Signature de la convention avec la Mairie de Mamers (pour le relevage des orgues)
- Récital des remerciements donné le 17 octobre 2021, par Loïc Desauty
- Début des travaux du relevage, le 18 octobre 2021

Pour 2022, les **projets** présentés par le Président sont les suivants :

- Remontage de l'Orgue au printemps (souhaité pour Pâques)
- Bénédiction des orgues par l'Evêque du Mans, fin mars (si tout va bien)
- Récital d'inauguration des orgues, les 8 ou 15 mai (à confirmer), dans le cadre de la journée nationale de l'orgue
- Présentation à cette occasion du « registre des donateurs »
- Récital le 11 septembre 2022
- Concert de Noël donné par Loïc Desauty, le 22 décembre 2022

Patrick Bernetière, trésorier, a présenté la **situation financière** de l'association.

En 2021, on dénombre **34 adhérents pour un montant de 1525€, soit une cotisation moyenne de 45€.**

A noter que les cotisations n'ont pas augmenté depuis la création de l'association à savoir : membre : 20€ ; soutien 30€ ; bienfaiteur : 100€ Le trésorier rappelle que l'association délivre un reçu fiscal, qui ouvre droit à réduction d'impôts de 66%.

Il demande à chacune des personnes présentes de « prêcher la bonne parole », pour recueillir de nouvelles adhésions et renouveler les membres adhérents de l'association.

Assemblée Générale des Amis des Orgues de Mamers
Vendredi 14 janvier 2022
Salle du Cloître à Mamers

Le trésorier présente la répartition du financement du relevage des Orgues entre la Ville de Mamers, les AOM et le Département :

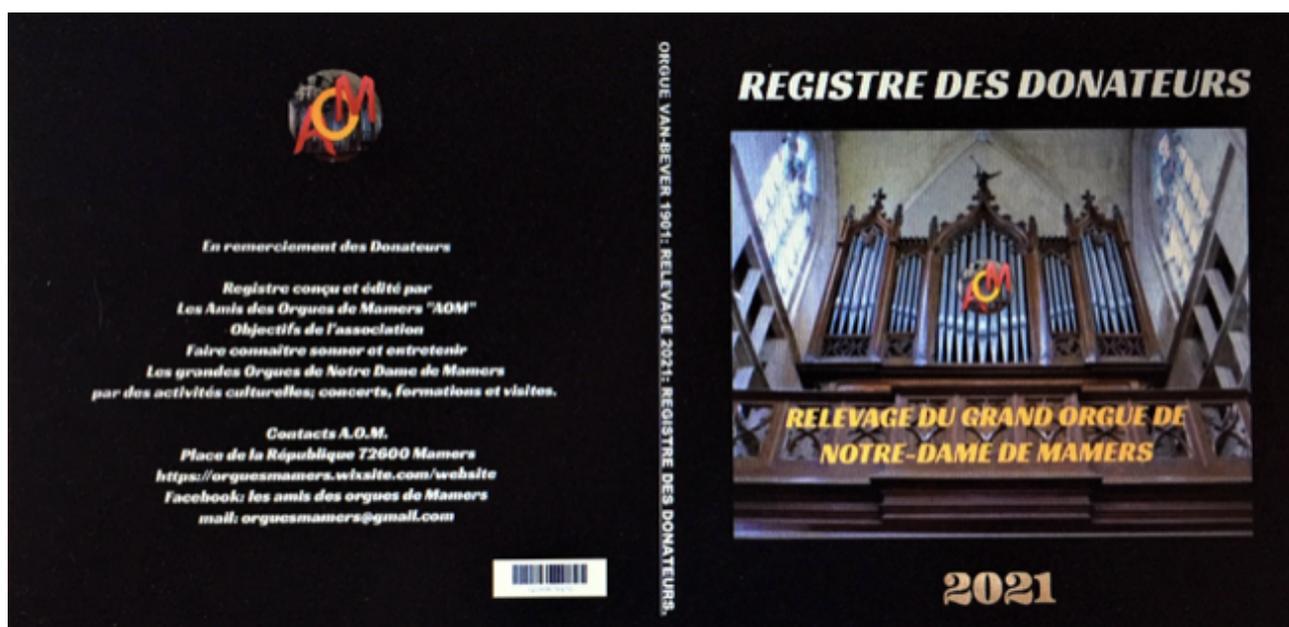
Modalités de Financement de l'Opération	Euros	Contributions		
		dépt.	Mairie	AOM
Montant de la restauration	39 645			
Contribution du département	7 065	18%		
Campagnes AOM, Souscription & Parrainage & Paroisse...	16 290			41%
Abondement de la Mairie...	16 290		41%	
Répartitions des contributions...		18%	41%	41%

Dans le prévisionnel, on remarque que les frais de représentation pour 2022 s'élèvent à 2000€, car les AOM souhaitent faire une grande et belle fête pour l'inauguration de l'orgue après son relevage.

Patrick Bernetière demande à la mairie tout son soutien pour l'organisation de cette manifestation.

Il présente ensuite le **registre des donateurs**, dans lequel on va retrouver la liste des donateurs, qui souhaitent y être référencés, et des informations autour de l'orgue et de son relevage, avec des photographies pour l'illustrer.

Voici un aperçu du registre :



Assemblée Générale des Amis des Orgues de Mamers
Vendredi 14 janvier 2022
Salle du Cloître à Mamers



Ce registre doit encore évoluer en fonction de l'évolution des travaux. Mais une fois terminé, il sera présenté lors du récital d'inauguration. Patrick Bernetière demande si des personnes sont intéressées pour en faire l'acquisition et propose deux formats : en 21cm x 21cm ou 15 cm x 15 cm. Plusieurs personnes répondent favorablement à cette proposition.

Les rapports « moral et culturel », « d'activités » et « financiers » sont votés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le Président remercie les membres de l'association et en particulier, Patrick Bernetière, trésorier, qui tient les comptes avec rigueur, mais aussi pour tout le travail effectué autour du site internet et du registre des donateurs.

Loïc Desauty procède ensuite au **vote des membres du conseil d'administration**. Les membres présents sont favorables à la reconduction de leur mandat. Les membres absents n'ayant pas fait par de leur volonté de quitter l'association, sont reconnus comme favorables à la reconduction de leur mandat.

Les personnes présentes votent à l'unanimité pour la reconduction des mandats de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et précise que le bureau sera élu lors du **conseil d'administration prévu le vendredi 25 février** prochain.

A l'issue de l'assemblée générale, Frédéric Beauchef a remercié les AOM pour leurs actions en faveur du patrimoine mamertin.

Clôture de séance.

Le Président,
Loïc DESAUTY

La Secrétaire,
Brigitte HERISSON.